
DECRET N° 2014/046, DU 03 FEV 2014
 portant nomination à certains postes de responsabilité
 dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME

- Vu** la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
 Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la
 Présidence de la République ;
Vu le décret n° 2013/287 du 04 septembre 2013 portant organisation des Services
 du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux
 postes de responsabilité ci-après, dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat :

I- CABINET DU MINISTRE

CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n° 1 : **Monsieur MBIDA AMOUGOU**, Inspecteur d'Etat,
 précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

Conseiller Technique n° 2 : **Monsieur NDONG TOUNG Antoine**, Inspecteur
 d'Etat, précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat,
 poste créé.

II- AUDIT INTERNE

AUDITEURS

Auditeur n° 1 : **Monsieur PEPOUERE ABDOU**, Inspecteur d'Etat,
 précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

Auditeur n° 2 : **Monsieur KAMWA Pierre**, Inspecteur d'Etat, précédemment en
 poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

III- ADMINISTRATION CENTRALE

DIVISION DES INSPECTIONS ET DE CONTROLE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Chef de Division : **Monsieur OMENGUE MESSANGA Eric**, Inspecteur d'Etat,
 précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

**DIVISION DES INSPECTIONS ET DE CONTROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DECENTRALISEES**

Chef de Division : **Monsieur BELINGA Jean Protais**, Inspecteur d'Etat, précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

**DIVISION DES INSPECTIONS ET DE CONTROLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET
DES ORGANISMES SPECIFIQUES**

Chef de Division : **Monsieur KALDADAK Pierre**, Inspecteur d'Etat, précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

**DIVISION DES INSPECTIONS ET DE CONTROLE DES ENTREPRISES DU SECTEUR
PUBLIC ET PARAPUBLIC**

Chef de Division : **Madame KANE Fortune**, Inspecteur d'Etat, précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'EXPLOITATION DES INFORMATIONS

Chef de Division : **Monsieur TSALA ONANA Evariste**, Magistrat, Inspecteur d'Etat, précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

DIVISION DE LA FORMATION ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Chef de Division : **Monsieur ENOH Alfred AGBOR**, Inspecteur d'Etat, précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

Directeur : **OKIE Johnson NDOH**, Inspecteur d'Etat, précédemment en poste dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, poste créé.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 03 FEV 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

